Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260530-07_05_26-DE

Louargat
Louergad

COMMUNE DE LOUARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

SEANCE DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

DU 30 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION 21 mai 2026	L'an deux mil vingt-six, le trente mai, à 10 heures 00, La Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoquée, s'est réunie à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Hervé L'HEVEDER, Président.
DATE D'AFFICHAGE 21 mai 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11 PRESENTS : 8 PROCURATIONS : 2 VOTANTS : 10	**Etaient présents** : M. Gilbert LE BLEVENNEC, Quentin PODER, Mmes Claudie LE JANNE, Evelyne HERVE, Christelle LEROY, Herveline PARIS, Sylvaine BOUGET, Véronique GROT. **Etaient absents** : Mmes Irène DANIEL, Marie THEPAULT. **Procuration** : Irène DANIEL à Christelle LEROY, Marie THEPAULT à Gilbert LE BLEVENNEC.

06-05-26 ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article 123-6 alinéa 2 et des articles R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du Maire. Il rappelle les modalités de l'élection et le rôle du Vice-Président.

Les modalités de l'élection
Chaque administrateur, qu'il soit élu ou nommé, peut être candidat. L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les attributions du Vice-Président
Le Vice-Président liquide les affaires courantes de sa compétence en cas d'empêchement du Président, en raison d'absence notamment.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260530-07_05_26-DE

Il préside les séances du conseil en l'absence du Président :

- Conduite des séances : il ouvre la séance, procède à l'appel des membres, constate le quorum (et éventuellement prononce l'ajournement et le report de la séance si le quorum est insuffisant), fait approuver le compte-rendu de la séance précédente, accorde la parole, dirige les débats et veille à ce qu'ils portent sur les questions effectivement soumises au conseil (au regard de l'ordre du jour établi), accorde le cas échéant des suspensions de séance en en fixant la durée et en y mettant fin, met au vote les propositions et délibérations, opère le décompte des voix, proclame les résultats des scrutins et prononce la clôture de la séance.
- Garant de la bonne tenue des séances : il doit faire observer et respecter les dispositions du règlement intérieur intéressant le déroulement des séances, il assume la police des séances et assure les rappels à l'ordre en cas d'entrave au déroulement normal des séances. Dans ce cadre, il peut faire expulser ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.
- Partage de voix : l'article 18 du décret du 6 mai 1995 confère au Président voix prépondérante en cas de partage des voix. Cette prérogative étant attachée à la présidence de séance, elle se transmet au Vice-Président lorsqu'il assure la présidence du conseil. A noter que, dans l'hypothèse où le Vice-Président serait absent ou empêché, la Présidence de séance serait assurée par le plus ancien des administrateurs, et à ancienneté égale par le plus âgé. Monsieur le Président invite les administrateurs qui le souhaitent à présenter leur candidature, et à procéder au vote.

Election du Vice-Président

Candidat unique : Gilbert LE BLEVENNEC

Vote à bulletin secret

Résultat du vote :

- Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 10
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Nombre de voix obtenu par candidat : Gilbert LE BLEVENNEC = 10

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Gilbert LE BLEVENNEC en qualité de Vice-Président du CCAS.

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Extrait certifié exécutoire,

Le Président,

Hervé L'HEVEDER

MAIRIE de LOUARGAT
22540